

Comité syndical

Le 22 mars 2018

A 18 h 00

263 avenue Marc Seguin à Privas

07007 PRIVAS cedex

tél 04 75 20 29 40- fax 04 75 65 27 92

syndicat@eau-bassindeprivas.fr

www.eau-bassindeprivas.fr

Syndicat des Eaux
du Bassin de Privas

Compte rendu succinct de séance

Nombre de délégués : 9

Quorum : 8

Date de la convocation : 14/03/2018

Délégués présents :

Monsieur Samuel CROS (COUX)

Messieurs Jean-Marie BESSON (CREYSSEILLES),

Madame Christine VERNET (LYAS)

Messieurs Fabrice COLOMBAN et Roger RINCK et Hervé ROUVIER (PRIVAS),

Messieurs Patrick GRANJON et Thierry COUTIER (SAINT PRIEST),

Messieurs Gérard MERCIER (VEYRAS)

Délégués absents et excusés : Madame Véronique CHAIZE, Messieurs Alain AUNAVE, Robert HILAIRE et Jean-Luc VERNET

Délégués ayant donné mandat : Monsieur Jean-Pierre JEANNE à Monsieur Samuel CROS

Secrétaire de séance :

Monsieur Gérard MERCIER

Participaient également à la séance : Monsieur Paul ANDRE, Trésorier, Monsieur Didier ISSARTEL et Madame ML VIGNE (SEBP)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an 2018 et le jeudi 22 mars à dix-huit heures,

Le quorum étant atteint, le SEBP, peut délibérer. Monsieur Gérard MERCIER est désigné secrétaire de séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Délibération n° 2018-04

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 7 FEVRIER

Considérant que le rapport du comité syndical du 7 FEVRIER 2018 est fidèle en tous points aux débats et décisions prises,

Considérant la nécessité d'approuver ce compte rendu,

- **APPROUVE** le compte rendu succinct du comité syndical du 7 février 2018

Délibération n° 2018-05

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Considérant la nécessité de se prononcer sur le compte de gestion de Monsieur le Trésorier,

- **PREND ACTE**, du compte de gestion de Monsieur le Trésorier sur l'exercice 2017

Délibération n° 2018-06

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En l'absence de Monsieur Hervé ROUVIER qui a quitté la salle après avoir présenté le CA 2017, Madame Christine VERNET est nommée Présidente de séance et fait procéder au vote

Considérant la nécessité de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice écoulé

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2017, tel qu'il est présenté

EXPLOITATION :

Dépenses :	2 190 840.54 €
Recette :	2 526 516.40 €
Excédent reporté :	567 595.92 €
Résultat de clôture :	903 271.78 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	1 803 887.45 €
Recettes :	1 308 053.14 €
Excédent reporté :	261 098.11 €
Résultat de clôture :	- 234 736.20 €

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

Délibération n° 2018-07

AFFECTATION DES RESULTATS

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		567 595,92 €		261 098,11 €	- €	828 694,03 €
Opérations de l'exercice	2 190 840,54 €	2 526 516,40 €	1 803 887,45 €	1 308 053,14 €	3 994 727,99 €	3 834 569,54 €
Totaux	2 190 840,54 €	3 094 112,32 €	1 803 887,45 €	1 569 151,25 €	3 994 727,99 €	4 663 263,57 €
Résultat de clôture	- €	903 271,78 €	234 736,20 €	- €	- €	668 535,58 €
		Besoin de financement	234 736,20 €			
		Excédent de financement	- €	A		
		Reste à réaliser	499 600,00 €	169 389,00 €	C	
		Besoin de financement	330 211,00 €			
		Excédent de financement	- €	D = B - C		
		Besoin total de financement	564 947,20 €			
		Excédent total de financement	- €	E = A - D		
2°	Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	F	564 947,20 €	au compte 1068 Investissement		
		G	338 324,58 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	F + G = H	
3°	Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;					
4°	Reconnait la sincérité des restes à réaliser					
5°	Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus		Ont signé au registre des délibérations MM. les Membres Présents			

Délibération n° 2018-08

BUDGET PRIMITIF 2018

Considérant le BP 2018 présenté,
Considérant le débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé le 7 février 2018

- **APPROUVE**, le budget 2018 du syndicat, qui s'élève à 2 730 325 € (résultats d'exploitation antérieurs inclus) pour la section d'exploitation et de 2 338 929 € pour la section d'investissement (résultats antérieurs reportés et restes à réaliser inclus).

Délibération n° 2018-09

MARCHE DE TRAVAUX LIÉS AU RESPECT DE L'ARRETE PREFECTORAL DE 2017

Considérant la consultation engagée, et le classement des offres par le maître d'œuvre,
Considérant le choix motivé du Président,

- **PREND ACTE** de la consultation réalisée,
- **PREND ACTE** du classement présenté,

- PREND ACTE du choix du Président ainsi motivé
- AUTORISE le Président à signatures

Délibération n° 2018-10

EMPRUNT 2018- AUTORISATION A DONNER AU PRESIDENT

Considérant les dispositions de l'annexe 6 de la circulaire ministérielle NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 (partie spécifique aux emprunts simples hors instruments de couverture et lignes de trésorerie).

- DECIDE

Article 1

Le comité syndical donne délégation au Président pour contracter les emprunts nécessaires à la couverture du besoin de financement du syndicat, conformément aux termes de l'article L 2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2

Le comité syndical définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 1er janvier 2018, l'encours de la dette est de 7 662 247 € classée entièrement en 1-A.
L'encours de la dette envisagée pour 2018 est de 7 922 247 € ; classée aussi entièrement en 1-A.

Article 3

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites en 2018 au budget, le Président reçoit délégation aux fins de contracter :

Des produits de financement :

Stratégie d'endettement :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le syndicat souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Conformément à l'article 2 ci-dessus l'assemblée délibérante décide de déterminer le profil de la dette comme ci-dessous :

L'encours de la dette envisagée pour 2018 est de 7 922 247 € ; classée entièrement en 1-A.

Caractéristiques essentielles des contrats :

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette, de recourir à des produits de financement qui pourront être des emprunts classiques à taux fixe.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant maximum de 260 000 €.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 ans.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- le TAM
- l'EONIA

- le TMO
- le TME
- l'EURIBOR

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes, commissions, frais de dossier pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 0.5 % du montant de l'opération envisagée ou un forfait de 1 300 €.

L'assemblée délibérante décide de donner délégation à Monsieur Hervé ROUVIER Président et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- A passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- A signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- A définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- A procéder aux tirages.

Article 4

Le comité syndical sera tenu informé de l'emprunt contracté dans le cadre de la délégation dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT de la consultation réalisée,

Délibération n° 2018-11

DETR 2018

Considérant le dossier présenté,

- ✓ *APPROUVE* le dossier qui s'élève à 460 000 € HT de dépenses
- ✓ *SOLLICITE* une subvention de la DETR 2018 pour 35 % de ce montant, soit 161 000 €
- ✓ *APPROUVE* le plan de financement présenté soit :
 - ✓ *DETR 161 000 €*
 - ✓ *Autofinancement ou emprunt : 299 000 €*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an susdits,

Pour extraits certifiés conformes,

Le Président certifie que ces actes ont été transmis
au représentant de l'Etat et publié le : 26/03/2018


Le Président Hervé ROUVIER